

Tout d'abord, il faut que l'État intervienne directement pour établir une stratégie industrielle dans chaque région. Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, doit être disposé, du moins au début, à investir directement dans les entreprises qui peuvent être viables à long terme.

Deuxièmement, il faudrait réviser la structure de l'impôt des sociétés afin que les impôts traduisent le coût social réel, comme l'encombrement, d'industries situées près de villes comme Toronto, par exemple, par opposition aux provinces maritimes, aux provinces des Prairies ou au comté de Renfrew.

Troisièmement, un programme d'infrastructure soigneusement coordonné à l'expansion industrielle s'impose. La coordination est impossible actuellement, vu que le ministère ne répond qu'aux propositions des compagnies qui présentent des demandes, et que ces propositions se conforment plus ou moins au programme du ministère visant à donner aux régions économiquement faibles la base nécessaire à leur expansion.

Quatrièmement, les échanges de vues avec les provinces, les gouvernements et organismes locaux doivent prendre plus d'envergure. L'expansion régionale ne peut se réaliser efficacement si les gens de la région, dont on a rejeté les vues, n'offrent qu'un appui médiocre. Ce programme doit être révisé entièrement. Je sais que le principe de remédier aux disparités régionales au Canada trouve en nous tous des adeptes. Mais nous devons trouver des moyens de le réaliser plus efficaces que ceux qu'on nous a proposés jusqu'ici.

M. Mac. T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi que d'appuyer la motion du député et de pouvoir, durant les quelques minutes qui nous restent, lui témoigner de la sympathie dans la situation difficile où il se trouve, du fait qu'une partie de sa circonscription est une région désignée tandis que l'autre ne l'est pas.

Bien avant qu'il ne soit député ici à la Chambre, j'ai fait l'expérience d'une mesure aussi fâcheuse dans Lambton-Kent. A cette époque-là, on décidait des régions désignées d'après les chiffres sur le chômage fournis par les divers bureaux de la Commission d'assurance-chômage. A cause de cette méthode, on laissait de côté une zone grise, touchant la juridiction du bureau d'assurance-chômage de Wallaceburg et du bureau de Chatham, qui n'était pas désignée à ce moment-là. Je comprends donc la situation du député et je suis heureux d'appuyer sa motion, étant donné surtout qu'il demande une expansion de la région. Je suis sûr que ce ne doit pas être agréable de voir le chômage qui s'étale à Lanark, et la fermeture des usines, tandis qu'un peu au nord, dans Renfrew, la prospérité semble régner.

Dans la circonscription de Lambton-Kent, il se trouve aussi une industrie du bois d'œuvre qui n'est toutefois pas aussi importante que celle de la circonscription du député. J'ai eu, l'autre jour, un entretien avec l'exploitant d'une scierie qui a été forcé, à cause de la lutte contre la pollution, d'investir \$50,000 dans l'achat d'une broyeuse de bois. Il va fabriquer des copeaux qu'il vendra aux États-Unis. Un de mes honorables amis me demande si on en fera du charbon de bois. Non, ces copeaux du sud de l'Ontario seront transformés en panneaux peu coûteux.

Lorsque le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a annoncé la mise en œuvre de cette politique d'aide aux régions sous-développées, le 11 mars 1970, il a décrit la région qui serait désignée à Renfrew,

mais dans la conclusion de sa déclaration, il a dit—et je cite—que les ententes négociées avec les provinces resteraient en vigueur pour la même période que les désignations. Toutefois, dans la plupart des zones, on s'attendait à ce que ces ententes soient suivies de plans quinquennaux élaborés conjointement.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le temps consacré aux travaux d'initiative parlementaire est expiré. Je quitte maintenant la fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES ÉTRANGERS

MESURE VISANT À CONTRÔLER L'EMPRISE ÉTRANGÈRE SUR LES COMPAGNIES CANADIENNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable Jean-Luc Pepin: Que le bill C-201, tendant à prévoir l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, avant le souper, je signalais que l'industrie pétrolière et gazière avait attiré dans l'Ouest du Canada environ un million d'habitants, soit le cinquième de sa population globale. Vu le chômage élevé qui sévit depuis une vingtaine d'années, je demandais où, autrement, ce million de citoyens aurait trouvé un gagne-pain—à Toronto ou à Montréal, peut-être? Certes, sans les capitaux américains, l'industrie du pétrole ne serait pas aussi avancée qu'elle l'est aujourd'hui.

J'ai aussi mentionné les récentes discussions qui se sont poursuivies ici à la Chambre, et un peu partout au pays, sur le projet de pipe-line dans la vallée du Mackenzie. En regardant les choses sans parti pris, il semble bien que la meilleure route pour amener le pétrole et le gaz de l'Arctique au continent nord-américain soit bien celle de la vallée du Mackenzie. La construction d'un pipe-line sur ce parcours dépend vraiment, au fond, d'une condition: que les écologistes de l'Alaska convainquent le gouvernement américain qu'un pipe-line transalaskien n'est pas ce qu'il y a de mieux pour l'intérêt public.

• (2010)

Étant donné les efforts de la Chambre de commerce de l'Alaska et d'autres intéressés, y compris les constructeurs de bateaux-citernes, la population de la côte du Pacifique et les Américains qui ont besoin de pétrole, il est probable qu'on décidera de construire le pipe-line de l'Alaska. Que dire de notre propre situation? On estime que le Canada n'a nettement pas les moyens de construire un pipe-line de 5 milliards dans un avenir prochain. Voilà apparemment un autre exemple de ce qui se produit quand les place-